

**RAPPORT N° 99/4-39
au Conseil Municipal**

OBJET

PARC URBAIN DE LA TRINITE (ZONE SUD-EST)

**PROGRAMME DE TRAVAUX
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

La volonté de la Commune est d'arriver le plus rapidement possible à la réalisation d'un fond de forme sur le site de la zone Sud-Est du Parc Urbain de La Trinité.

Dans un premier temps, par Délibération du 18 décembre 1998, vous avez approuvé un projet de terrassements de cette zone et autorisé la SODIAC (mandataire de la Commune) à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces travaux, ainsi qu'à signer les marchés de travaux correspondants.

Aujourd'hui, soixante sondages prévus aussi au titre du marché de terrassements ont été réalisés, ce qui a permis au maître d'œuvre de disposer des caractéristiques des terrains concernés (ancienne ravine ayant longtemps servi de lieu de décharge) et, en conséquence, d'établir l'avant-projet.

Un programme de travaux en plusieurs tranches en fonction des disponibilités financières de la Commune a donc été établi.

Il est proposé d'établir les tranches de travaux suivantes :

- une tranche ferme de 2 200 000 F correspondant aux crédits inscrits au BP 1999,
- trois tranches qui seraient conditionnelles :
 - . la première de 1 700 000 F correspondant à la participation de la ZAC du Parc de La Trinité pour l'an 2000,
 - . la seconde de 1 700 000 F correspondant à la participation supplémentaire de la ZAC en fonction de la conclusion des commercialisations de bureaux en cours,
 - . la troisième du solde, soit 3 000 000 F.

Je vous demande, en conséquence :

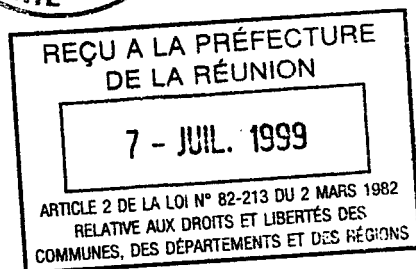
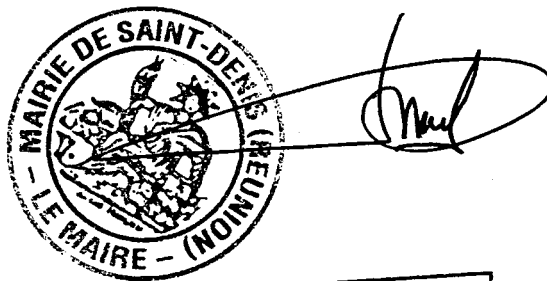
- d'approuver le programme de travaux visant à réaliser une première tranche ferme d'un montant de 2 200 000 F et trois tranches conditionnelles d'un montant respectif de 1 700 000 F, 1 700 000 F et 3 000 000 F ;

RAPPORT N° 99/4-39

- d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution du programme de travaux ;
- de l'autoriser à signer les marchés correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 99/4-39
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 30 juin 1999

OBJET

PARC URBAIN DE LA TRINITE (ZONE SUD-EST)

PROGRAMME DE TRAVAUX
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/4-39 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Aménagement et Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve le programme de travaux de la zone Sud-Est du Parc Urbain de La Trinité visant à réaliser une première tranche ferme de 2 200 000 F et trois tranches conditionnelles de 1 700 000 F, 1 700 000 F et 3 000 000 F.

ARTICLE 2

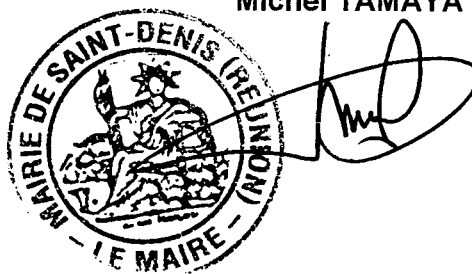
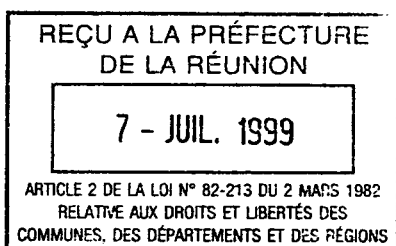
Autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution du programme de travaux.

ARTICLE 3

Autorise la SODIAC à signer les marchés correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
fait à Saint-Denis, le - 8 JUIL. 1999

LE MAIRE
Michel TAMAYA



Ma Ville construit

Parc Urbain de la Trinité

1ère tranche : travaux préparatoires
Terrassements généraux

